Le bilan de compétences

Pour qui ?

Pour vous, si vous avez entamé un trajet de réintégration après une maladie de longue durée et que vous souhaitez faire le point sur votre carrière.

En quoi consiste un bilan de compétences ?

1. Vous introduisez votre demande auprès du Centre de carrière.
2. Vous effectuez un exercice de réflexion personnelle sur vos compétences et connaissances.
3. Vous avez un entretien avec votre accompagnateur pour évaluer vos compétences, identifier vos motivations, aptitudes…
4. Vous pouvez choisir de passer des tests pour évaluer certaines compétences spécifiques.
5. Vous recevez un feedback oral et écrit de votre bilan de compétences.
6. Vous pouvez partager votre bilan avec le service RH pour trouver les pistes de réintégration les plus adéquates.

Comment introduire une demande de bilan de compétences ?

Vous pouvez contacter le Centre de carrière du SPF BOSA en envoyant un mail à talentonthemove@bosa.fgov.be.

Retrouvez toutes les informations sur le bilan de compétences sur www.bosa.belgium.be/fr/trainings/bilan-de-competences-0.

FOD Beleid & Ondersteuning
SPF Stratégie & Appui

Vous avez des questions sur votre carrière ?
N'hésitez pas à contacter le Centre de carrière du SPF BOSA à careercenter@bosa.fgov.be.

Éditeur responsable : Nico Waeyaert
SPF BOSA, Boulevard Simon Bolivar 30 b1, 1000 Bruxelles
D/2022/7737/3 - Décembre 2022

FOD Beleid & Ondersteuning
SPF Stratégie & Appui

Votre carrière après une absence de longue durée

Vous avez été malade pendant une longue période.

- Vous vous posez des questions sur votre réintégration au travail et sur la suite de votre carrière ?
- Vous ne pouvez plus exercer votre fonction ou plus de la même manière ?
- Vous souhaitez réorienter votre carrière ?

Vous êtes fonctionnaire fédéral.e ?
Trouvez du soutien et donnez un nouveau souffle à votre carrière !

Le Centre de carrière du SPF Stratégie et Appui (BOSA) vous propose trois formes d'accompagnement :

- **l'accompagnement de carrière** Talent Plus, accessible à tout moment de votre carrière ;
- **le trajet de réorientation**, accessible via votre organisation ;
- **le bilan de compétences**, accessible dans le cadre d'un trajet de réintégration après maladie.

L'accompagnement de carrière Talent Plus

Pour qui ?

Pour vous, si vous êtes fonctionnaire fédéral.e et que vous vous posez des questions sur votre carrière.

En quoi consiste un accompagnement de carrière ?

1. Vous introduisez votre demande d'accompagnement.
2. Vous démarrez par un entretien d'intake pour préciser vos attentes.
3. Vous participez à 4 séances de coaching avec un accompagnateur.
4. Vous établissez votre plan d'action afin de faire des choix de carrière qui vous correspondent.

Comment introduire une demande d'accompagnement de carrière ?

Vous souhaitez un accompagnateur interne à votre organisation ?

Vous pouvez vous adresser au service RH de votre organisation ou à la personne de contact pour l'accompagnement de carrière au sein de votre organisation (liste disponible via le site du SPF BOSA).

Vous souhaitez un accompagnateur externe à votre organisation ?

Vous pouvez contacter le Centre de carrière du SPF BOSA en envoyant un mail à talentplus@bosa.fgov.be.

Votre demande sera traitée en toute confidentialité.

Retrouvez toutes les informations sur l'accompagnement de carrière Talent Plus sur www.bosa.belgium.be/fr/trainings/accompagnement-de-carriere-talent-plus.

Le trajet de réorientation

Pour qui ?

Pour vous, si vous êtes fonctionnaire fédéral.e et que vous devez réorienter votre carrière.
Vous avez accès au trajet **si votre organisation marque son accord et que vous vous trouvez dans une des situations suivantes** :

- Vous reprenez le travail après une absence ininterrompue de plus de 6 mois (exception : le congé de maternité et le congé parental).
- Vous suivez un trajet de réintégration après une maladie ou un accident.
- Vous avez été déclaré inapte pour maladie dans le cadre de votre fonction actuelle par la Commission des pensions.
- Vous avez perdu votre fonction suite à une restructuration de votre service.

En quoi consiste un trajet de réorientation ?

1. Vous introduisez une demande auprès de votre organisation.
2. Vous faites le point sur vos forces et vos motivations.
3. Vous débutez un stage de 6 mois dans votre organisation ou une autre.
4. Vous postulez à un emploi qui vous correspond.

Comment introduire une demande de trajet de réorientation ?

Prenez contact avec **le responsable réorientation** au sein de votre organisation.
Vous trouverez la liste des personnes de contact sur le site du SPF BOSA ou contactez votre service RH.

Retrouvez toutes les informations sur le trajet de réorientation sur www.bosa.belgium.be/fr/trainings/reorientation-de-votre-carriere.